

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 28 février 2014

PARTIE PERMANENTE
Délégation générale de l'armement (DGA)

Texte 2

INSTRUCTION N° 570/DEF/DGA/DO/UM_ESIO

relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels de la direction des opérations.

Du 6 février 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des opérations ; unité de management espace et systèmes d'information opérationnels.*

INSTRUCTION N° 570/DEF/DGA/DO/UM_ESIO relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels de la direction des opérations.

Du 6 février 2014

NOR D E F A 1 4 5 0 2 4 2 J

Références :

- a) Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009 ; texte n° 21 ; signalé au BOC 43/2009 ; BOEM 110.4.1.1, 800.1.1).
- b) Arrêté du 2 décembre 2009 (JO n° 288 du 12 décembre 2009, texte n° 39 ; signalé au BOC 1/2010 ; BOEM 110.4.1.1, 800.2.9) modifié.
- c) Instruction n° 560/DEF/DGA/DO/SDAQ du 25 février 2013 (BOC N° 20 du 3 mai 2013, texte 4 ; BOEM 800.2.1.2).

Textes abrogés :

- Instruction n° 570/DEF/DGA/DO/UM_ESIO du 1er mars 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 9 ; BOEM 800.2.1.2).
- Instruction n° 150550/DO/UM/ESIO du 20 mai 2011 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 800.2.1.2

Référence de publication : BOC n° 11 du 28 février 2014, texte 2.

SOMMAIRE

- 1. OBJET.
- 2. MISSIONS.
- 3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.
 - 3.1. Le directeur de l'unité de management.
 - 3.2. Le directeur adjoint.
 - 3.3. Les autres personnels rattachés au directeur.
- 4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.
 - 4.1. Segments de management.
 - 4.2. Les équipes pluridisciplinaires de direction de projet.
- 5. SOUTIEN.
- 6. DOCUMENTS ABROGÉS.

7. DIVERS.

1. OBJET.

La présente instruction définit les missions et l'organisation de l'unité de management (UM) espace et systèmes d'information opérationnels (ESIO), organisme extérieur placé sous l'autorité de la direction des opérations (DO), en application des dispositions de l'article 14. de l'arrêté de référence b).

Elle complète l'instruction en référence c) pour les aspects propres à l'UM ESIO.

2. MISSIONS.

Les missions de l'UM ESIO sont définies et conduites conformément aux documents référencés dans l'instruction de référence c).

L'UM ESIO conduit les opérations d'armement (programmes d'ensemble, programmes, opérations d'ensemble et opérations non érigées en programmes), dans les domaines de l'espace, des systèmes de communication, d'information, d'observation, de renseignement et de commandement, du programme 146 « équipement des forces » qui relèvent du budget opérationnel de programme ESIO.

Elle assure également, essentiellement dans les domaines de l'espace, des systèmes de communication, d'information, d'observation, de renseignement et de commandement :

- l'exécution des études amont du programme 144 « environnement et prospective de la politique de défense » qui lui sont confiées ;
- l'exécution des éventuels projets des programmes 178 « préparation et emploi des forces » et 212 « soutien de la politique de défense » qui lui sont confiés ;
- l'exécution des éventuels projets au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale et du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale qui lui sont confiés ;
- la participation à l'élaboration de la politique technique et sectorielle de son domaine.

Le directeur de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels (DUM ESIO) tient à jour la liste exhaustive des opérations relevant de son domaine de compétence.

3. ORGANISATION DE L'UNITÉ DE MANAGEMENT.

3.1. Le directeur de l'unité de management.

Les attributions du DUM figurent au point 4.1. de l'instruction de référence c). Il est en outre responsable du budget opérationnel de programme (BOP) du programme 146 « équipement des forces » relevant de son UM.

3.2. Le directeur adjoint.

Le DUM est secondé par un directeur adjoint qui le supplée dans l'exercice de ses fonctions et le représente dans toutes les instances qu'il juge appropriées.

Le DUM fixe par décision le détail des attributions qu'il confie au directeur adjoint.

3.3. Les autres personnels rattachés au directeur.

Sont directement rattachées organiquement au DUM les personnes suivantes :

- les directeurs des segments de management, au sein desquels sont regroupés les managers ;
- les managers s'ils ne relèvent pas de directeurs de segments de management.

De plus, le DUM s'appuie sur les personnes suivantes :

- le chef du département « achats-contrats », rattaché organiquement au service centralisé des achats (DO/SCA) traitant des actes dont l'UM ESIO a la responsabilité opérationnelle et celles rattachées organiquement à la direction des plans, des programmes et du budget (DP) de la direction générale de l'armement ;
- l'adjoint « responsable plans programmes budget », chargé de la gestion du budget opérationnel (BOP) ;
- l'adjoint « contrôle de gestion », notamment chargé du tableau de bord de l'unité de management ;
- le chef de département « management et qualité des projets » traitant des projets de l'UM.

4. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE.

4.1. Segments de management.

Pour la conduite opérationnelle des opérations qui lui incombent, l'UM ESIO comprend six segments de management :

- segment de management « réseaux métropole, intranets et sécurité » (UM ESIO/RIS) ;
- segment de management « réseaux tactiques et opératifs » (UM ESIO/RTO) ;
- segment de management « systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) air et mer » (UM ESIO/SAM) ;
- segment de management « systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) terre et interarmées » (UM ESIO/STI) ;
- segment de management « systèmes de renseignement » (UM ESIO/SRE) ;
- segment de management « études amont » (UM ESIO/EA).

La liste des affaires et projets affectés à chaque directeur de segment de management et à chaque manager au sein des différents segments de management fait l'objet d'une décision du DUM ESIO, mise à jour en fonction de l'évolution de la répartition des affaires.

4.2. Les équipes pluridisciplinaires de direction de projet.

Chaque manager est responsable opérationnel d'une ou de plusieurs équipes pluridisciplinaires de direction de projet (EPDP).

La composition de ces EPDP est précisée dans le point 5.2. de l'instruction de référence c) et figure, avec la part d'activité de chacun des membres, dans les plans de management étatique ou les notes d'organisation des projets.

5. SOUTIEN.

Le soutien de l'UM ESIO est assuré conformément aux dispositions du point 7. de l'instruction de référence c).

6. DOCUMENTS ABROGÉS.

L'instruction n° 570/DEF/DGA/DO/UM_ESIO du 1^{er} mars 2010 relative aux missions et à l'organisation de l'unité de management Espace et systèmes d'information opérationnels de la direction des opérations est abrogée.

L'instruction n° 150550/DO/UM/ESIO du 20 mai 2011 ⁽¹⁾ relative à l'organisation du bureau de l'interopérabilité internationale est abrogée.

7. DIVERS.

Le directeur de l'unité de management espace et systèmes d'information opérationnels est chargé de l'application de la présente instruction, qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées* et accessible sur le site intranet de la direction générale de l'armement.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur des opérations,*

Bruno SAINJON.

(1) n.i. BO.